



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 32A

28 avril 2009

Rapport du Comité des conférences

(7 avril 2009)



1. Comme suite au paragraphe 12 de la section IV de la résolution 63/248 de l'Assemblée générale, le Comité des conférences, à sa session d'organisation tenue le 7 avril 2009, a examiné le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour réduire les retards observés dans la présentation des documents relatifs au financement du maintien de la paix devant être examinés par la Cinquième Commission (A/63/735)¹.

2. Les États Membres ont à nouveau souligné qu'il importait que les documents soient soumis dans les délais prescrits, salué les efforts déployés par l'équipe spéciale interdépartementale composée de toutes les entités du Secrétariat prenant part à la rédaction et au traitement de la documentation pour la deuxième partie de la reprise de la session de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et pris note avec satisfaction des progrès accomplis par l'équipe spéciale, y compris la collaboration étroite entre toutes les entités concernées du Secrétariat, notamment les entités auteurs et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Comité a été informé que, conformément aux statistiques actualisées le 6 avril 2009, 4 rapports seulement sur les 54 rapports dont la soumission était planifiée pour examen par la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de la session de l'Assemblée générale avaient été soumis au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à savoir le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le rapport du Secrétaire général sur la gouvernance des activités relatives aux achats et le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen et l'analyse effectués par le Secrétariat concernant la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix, contre 8 rapports sur 48 dont la soumission avait été planifiée pour examen au cours du même exercice l'année passée. Le Comité a en outre été informé que 45 rapports sur les 54 prévus avaient déjà été soumis aux organes intergouvernementaux, contre 21 sur 48 pour le même exercice l'année passée. Le Comité s'est félicité de ces statistiques encourageantes.

3. Les États Membres ont constaté qu'il existait un certain niveau de coordination entre les départements auteurs et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avant la création de l'équipe spéciale. Ils se sont donc interrogés sur ce qui avait précisément permis à l'équipe spéciale de parvenir à ces bons résultats, là où les efforts précédents avaient échoué, et ont souligné qu'il fallait préserver l'élan imprimé par l'équipe.

4. Un représentant du Secrétariat a indiqué que l'on pouvait attribuer les bons résultats de l'équipe spéciale à son unité d'action. L'équipe avait rassemblé des représentants du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de tous les départements et entités auteurs faisant partie de la chaîne de production de la documentation destinée à la Cinquième Commission et des secrétariats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle s'était attachée en particulier à réduire les retards observés dans la présentation de la documentation en examinant le

¹ Le rapport du Comité des conférences sur les travaux de sa session d'organisation paraîtra dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 32* (A/64/32).

processus de rédaction, en hiérarchisant les activités et en appliquant les enseignements tirés de l'expérience. En dehors des trois réunions officielles de l'équipe spéciale, les entités concernées du Secrétariat, notamment les secrétariats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ont coordonné leurs travaux au quotidien. Les États Membres sont convenus qu'il fallait adopter une stratégie sur plusieurs fronts pour trouver une solution au problème chronique de la soumission tardive de la documentation destinée à la Cinquième Commission, en examinant le rôle important que joue l'équipe spéciale à cet égard.

5. Les États Membres ont salué le fait, comme cela est noté au paragraphe 4 du rapport publié sous la cote A/63/735, que le Département de l'appui aux missions appliquait une procédure simplifiée, consistant à envoyer dans certaines missions de maintien de la paix importantes et complexes des équipes chargées d'aider le personnel local à préparer ses rapports, afin de réduire le nombre d'échanges avec le Siège.

6. Les États Membres ont également examiné dans quelle mesure la priorité donnée à ces rapports nuisait au traitement des documents dont la soumission était planifiée pour examen par d'autres organes intergouvernementaux durant cet exercice.

7. Le Comité a souhaité recevoir davantage d'informations quant au fait que « le mécanisme doit être suffisamment souple pour permettre aux départements auteurs de réagir à l'imprévu », comme indiqué au paragraphe 21 du rapport.

8. Un représentant du Secrétariat a expliqué que, même avec la meilleure planification possible, il n'était pas possible de respecter rigoureusement la règle des six semaines régissant la publication des documents de présession destinés à la Cinquième Commission, en grande partie à cause du temps limité, dans certains cas, entre les décisions prises par la Cinquième Commission et les dates des sessions durant lesquelles les rapports en question doivent être examinés.

9. Un représentant du Secrétariat a relevé que le Département s'était engagé à faire savoir sans retard aux secrétariats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'il se trouvait dans l'impossibilité de faire paraître les documents à temps pour les reprises des sessions.

10. Le Comité se félicite des progrès accomplis jusqu'ici par l'équipe spéciale pour résorber les retards observés dans la présentation des documents relatifs au financement du maintien de la paix devant être examinés par la Cinquième Commission, espère que l'équipe continuera de déployer des efforts concertés à cette fin et prie le Secrétaire général de fournir dans son rapport d'ensemble de nouvelles précisions sur les dispositions qui ont été prises concernant la gestion de la documentation de la Cinquième Commission aux prochaines sessions de l'Assemblée générale.